

L.J.C. & M.I.

Statuts et Constitutions

DE LA

Ligue des Retraitants

Etablie à Ottawa, en 1915

LE BUT DE LA LIGUE

I.—La Ligue des Retraitants, a pour objet de rallier dans une action commune au profit de l'Oeuvre des Retraites fermées tous les chrétiens convaincus de l'importance de ces retraites, pour la régénération chrétienne des individus et de la société, et qui consent à s'y dévouer dans la mesure de leurs moyens.

II.—Elle a donc pour fin générale l'établissement du règne de N. S. J. C., gouvernant toutes choses par l'amour de son Sacré-Coeur et la douce entremise de la très Sainte Vierge Immaculée.

III.—Elle a pour fin prochaine de promouvoir ce règne du Divin Coeur en procurant au plus grand nombre de chrétiens, une